

Fiche de Données de Sécurité
REGULATORY REACH 1907/2006
923.GRIP CLEAR DTM



Fiche signalétique du 24/2/2021, révision 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénom.commercial: CLEAR DTM

Code commercial : 923.GRIP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit et emploi: Produit pour carrosserie auto et industrie -utilisation professionnelle-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

PALINI VERNICI S.R.L. Via San Gerolamo,14 25055 Pisogne (BS)

PALINI VERNICI S.R.L. Tel.0364/880496- 882727 Fax.0364/882740-87722 (9-12/13-18)

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

ricerca@palinal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

PALINI VERNICI S.R.L. Tel.0364/880496- 882727 Fax.0364/882740-87722 (9-12/13-18)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur — Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Special Provisions:

Aucune

Contient:

acétate de n-butyle

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl

1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate: Peut produire une réaction allergique.

Fiche de Données de Sécurité

REGULATORY REACH 1907/2006

923.GRIP CLEAR DTM

2-hydroxyethyl methacrylate

: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Substances PBT:

>=1% -< 3% 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol - REACH No.:
01-2119955688-17, CAS: 25973-55-1, EC: 247-384-8

Substances vPvB:

>=1% -< 3% 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol - REACH No.:
01-2119955688-17, CAS: 25973-55-1, EC: 247-384-8

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>=25% - < 30%	acétate de n-butyle	Numéro 607-025-00-1 Index: CAS: 123-86-4 EC: 204-658-1 REACH No.: 01-2119485493-29	⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336
>=5% -< 7%	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol	Numéro 607-038-00-2 Index: CAS: 112-07-2 EC: 203-933-3 REACH No.: 01-2119475112-47	⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
>=3% -< 5%	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	Numéro 649-356-00-4 Index: CAS: 64742-95-6 EC: 265-199-0 REACH No.: 01-2119455851-35	⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336 ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>=1% -< 3%	2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol	CAS: 25973-55-1 EC: 247-384-8 REACH No.: 01-2119955688-17	4.1/C4 Aquatic Chronic 4 H413 ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373
>=0.5% - < 1%	Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-	CAS: 1065336-91-5	⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

Fiche de Données de Sécurité
REGULATORY REACH 1907/2006
923.GRIP CLEAR DTM

	piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	REACH No.: 01-2119491304-40	<p>⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400</p> <p>⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410</p>
>=0.1% - < 0.25%	2-hydroxyethyl methacrylate CAS:	868-77-9 EC: 212-782-2 REACH No.: 01-2119490169-29	<p>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p> <p>⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317</p>
>=0.1% - < 0.25%	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	CAS: N.D. EC: 919-857-5 REACH No.: 01-2119463258-33	<p>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226</p> <p>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336</p> <p>⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304</p>
750 ppm	styrène	Numéro Index: 601-026-00-0 CAS: 100-42-5 EC: 202-851-5	<p>4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412</p> <p>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226</p> <p>⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332</p> <p>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p> <p>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p> <p>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335</p> <p>⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304</p> <p>⚠ 3.7/2 Repr. 2 H361</p> <p>⚠ 3.9/1 STOT RE 1 H372</p>

Substances SVHC:

>=1% -< 3% 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol
 REACH No.: 01-2119955688-17, CAS: 25973-55-1, EC: 247-384-8
 Substance PBT et vPvB et SVHC

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

No data available

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

REGULATORY REACH 1907/2006

923.GRIP CLEAR DTM

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Stocker entre 5 et 35°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.

Fiche de Données de Sécurité

REGULATORY REACH 1907/2006

923.GRIP CLEAR DTM

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Notations: Eye and URT irr

UE - TWA(8h): 241 mg/m³, 50 ppm - STEL: 723 mg/m³, 150 ppm

acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol - CAS: 112-07-2

UE - TWA(8h): 133 mg/m³, 20 ppm - STEL: 333 mg/m³, 50 ppm - Notations: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: A3 - Hemolysis

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics - CAS: N.D.

TLV-TWA - 116 mg/m³, 20 ppm

styrène - CAS: 100-42-5

ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - STEL: 20 ppm - Notations: OTO, A3, BEI - CNS and hearing impair, URT irr, peripheral neuropathy, visual disorders

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Travailleur professionnel: 960 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 960 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 480 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 480 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 859.7 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 859.7 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)

acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol - CAS: 112-07-2

Travailleur professionnel: 102 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 133 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié - CAS: 64742-95-6

Travailleur professionnel: 25 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 150 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 11 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 32 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol - CAS: 25973-55-1

Travailleur professionnel: 0.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.7 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl

1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate - CAS: 1065336-91-5

Travailleur professionnel: 2.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2.35 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité
REGULATORY REACH 1907/2006
923.GRIP CLEAR DTM

Travailleur professionnel: 2.35 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 2.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics - CAS: N.D.
Travailleur professionnel: 300 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1500 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 208 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 871 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
styrène - CAS: 100-42-5
Travailleur professionnel: 85 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 289 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 306 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 406 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Valeurs limites d'exposition PNEC
acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.018 mg/l
Cible: 08 - valeur: 0.36 mg/l
Cible: 09 - valeur: 35.6 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.981 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0981 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.0903 mg/kg
acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol - CAS: 112-07-2
Cible: Eau douce - valeur: 0.304 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0304 mg/l
Cible: 08 - valeur: 0.56 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.03 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.203 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.68 mg/kg
Cible: 09 - valeur: 90 mg/l
2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol - CAS: 25973-55-1
Cible: Eau douce - valeur: 0.01 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.001 mg/l
Cible: Sol (agricole) - valeur: 9 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 45.1 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 4.41 mg/kg
Cible: 09 - valeur: 1 mg/l
Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate - CAS: 1065336-91-5
Cible: Eau douce - valeur: 0.0022 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.00022 mg/l
Cible: 08 - valeur: 0.009 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.05 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.11 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.21 mg/kg
Cible: 09 - valeur: 1 mg/l
styrène - CAS: 100-42-5

Fiche de Données de Sécurité
REGULATORY REACH 1907/2006
923.GRIP CLEAR DTM

Cible: Eau douce - valeur: 0.028 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.0028 mg/l
 Cible: O8 - valeur: 0.04 mg/l
 Cible: O9 - valeur: 5 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.614 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0614 mg/kg
 Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.2 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat. es. CEN/FFP-2 o CEN/FFP-3

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	liquide	--	--
Odeur:	Caratteristico	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH :	Pas important	--	--
Point de fusion/ congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	> 35 gradi C.	--	--
Point éclair:	>= 23	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.D.	--	--

Fiche de Données de Sécurité
REGULATORY REACH 1907/2006
923.GRIP CLEAR DTM

Densité des vapeurs:	>air	--	--
Densité relative:	1 Kg/L Kg/L	--	--
Hydrosolubilité:	Insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	400 gradi C.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	vc > 20,5 mm2/s	--	--
Propriétés explosives:	2/11 % Volume	--	--
Propriétés comburantes:	N.D.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	N.A.	--	--
Extra sec	47.3	--	--
% en poids de carbon volatile	32.8	--	--
% Solvant	52.7	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.

923.GRIP/11

Page n. 8 of 15

Fiche de Données de Sécurité

REGULATORY REACH 1907/2006

923.GRIP CLEAR DTM

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 10000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 21.1 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg

acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol - CAS: 112-07-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1880 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 3.91 mg/kg - Durée: 8h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1500 mg/kg

Solvant naphtha aromatique léger (pétrole); naphtha à point d'ébullition bas - non spécifié - CAS: 64742-95-6

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 6193 mg/m³ - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 3160 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 3492 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin 100 UI/kg

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin

2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol - CAS: 25973-55-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 7750 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.4 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 1100 mg/kg

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl

1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate - CAS: 1065336-91-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 3230 mg/kg

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics - CAS: N.D.

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4951 mg/m³ - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

styrène - CAS: 100-42-5

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 11.8 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 316 mg/kg

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

EFFETS CHEZ L'HOMME:

Inhalation: une dose de 3300 ppm (16 mg/l) pendant une brève exposition, peut provoquer de graves irritations des yeux et du nez.

Inhalation: une dose de 200-300 ppm (1D- 1,4 mg/l) pendant une brève exposition, provoque une irritation modérée des yeux et du nez.

L'inhalation des vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire.

Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête et des nausées. Le liquide peut irriter

Fiche de Données de Sécurité

REGULATORY REACH 1907/2006

923.GRIP CLEAR DTM

les yeux et provoquer des conjonctivites, irriter la peau et entraîner l'apparition de dermatites; en cas d'ingestion, il provoque des phénomènes d'ébriété, d'hallucination et de sédation.

Symptômes de maladie à 500 ppm. Graves effets toxiques à 2000 ppm pendant 60 minutes.

TCLo: 200 ppm.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 675 mg/l - Durée h: 72

acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol - CAS: 112-07-2

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1570 mg/l - Durée h: 72

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié - CAS: 64742-95-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3.2 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9.2 mg/l - Durée h: 96

2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol - CAS: 25973-55-1

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.1 mg/l - Durée h: 72

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics - CAS: N.D.

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1000 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

styrène - CAS: 100-42-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 4.7 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4.02 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 4.9 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

923.GRIP/11

Page n. 10 of 15

Fiche de Données de Sécurité

REGULATORY REACH 1907/2006

923.GRIP CLEAR DTM

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances PBT:

>=1% -< 3% 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol - CAS: 25973-55-1

Substances vPvB:

>=1% -< 3% 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol - CAS: 25973-55-1

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1263

IATA-UN Number: 1263

IMDG-UN Number: 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

IATA-Shipping Name: PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

IMDG-Shipping Name: PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3

ADR - Numéro d'identification du danger :30

IATA-Class: 3

IATA-Label: 3

IMDG-Class: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III

IATA-Packing group: III

IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: VAR-NON

IMDG-Marine pollutant: NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -

ADR-S.P.: 163 367 640E 650

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (D/E)

IATA-Passenger Aircraft: 355

IATA-Subsidiary hazards: -

IATA-Cargo Aircraft: 366

IATA-S.P.: A3 A72 A192

IATA-ERG: 3L

Fiche de Données de Sécurité

REGULATORY REACH 1907/2006

923.GRIP CLEAR DTM

IMDG-EmS: F-E,
S-E
IMDG-Subsidiary hazards: -
IMDG-Stowage and handling: Category A
IMDG-Segregation: -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 28

Restriction 29

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Substances SVHC:

Substances soumises a autorisation (Annexe XIV Reg. 1907/2006, REACH):

2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol

PBT, vPvB

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

923.GRIP/11

Page n. 12 of 15

Fiche de Données de Sécurité
REGULATORY REACH 1907/2006
923.GRIP CLEAR DTM

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Repr. 2	3.7/2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 1	3.9/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Fiche de Données de Sécurité
REGULATORY REACH 1907/2006
923.GRIP CLEAR DTM

Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	4.1/C4	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 4

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
 RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
 Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)
 I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
 CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
 CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
 DNEL: Niveau dérivé sans effet.
 EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
 ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
 GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
 GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
 IATA: Association internationale du transport aérien.
 IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

Fiche de Données de Sécurité

REGULATORY REACH 1907/2006

923.GRIP CLEAR DTM

ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.